



Problème moteur après achat auto

Par **sylvie**, le **09/12/2009** à **12:55**

Bonjour,

voilà j'ai acheté un véhicule d'occasion à un particulier vendredi 4 décembre. Il me l'a vendu avec le ct ok du 24 novembre 2009. Le problème est que la voiture a apparemment un gros problème moteur car je ne peux pas circuler (elle ne fait que caler)

Donc je l'ai appelé, il ne veut rien savoir. Je suis allée me renseigner au commissariat pour voir si je pouvais avoir un recours contre cette personne. Ils me disent que si c'est le moteur, je ne peux rien faire et qu'il a un ct ok de moins de 6 mois. pourriez-vous me conseillé car est-il vrai que je ne peux rien faire ?